

## Solutions d'assainissement regroupé

### Ecoflo Assainissement Regroupé PE fermé

## 21 à 200 EH

**FABRIQUÉ  
EN FRANCE**


#### Garantie de la solidité et la durabilité des ouvrages et des équipements associés\*

- Cuves
- Couvercles
- Préfiltre
- Plaques
- Augets



#### Garantie du fonctionnement des éléments électromécaniques (pour les filières en sortie haute)\*

- Pompe
- Alarme



#### Garantie de bon démarrage (inclus dans le prix d'achat)

Enregistrez votre filière pour bénéficier du réglage et de la vérification de votre installation par un professionnel et de la validation de son bon fonctionnement



#### Garantie conformité des effluents traités aux valeurs limites de rejets fixés dans l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié \*\*

Paramètres	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES
Concentration maximale (moyenne journalière)	35 mg O <sub>2</sub> /L	200 mgO <sub>2</sub> /L	35 mg/L
Rendement minimum	60%	60%	50%



#### Un produit disposant d'une fiche EPNAC

En 2023, le biofiltre compact Ecoflo a été évalué officiellement par le groupe de travail national EPNAC (Évaluation des Procédés Nouveaux d'Assainissement des Petites et Moyennes Collectivités), un groupe d'experts institutionnels français spécialisés dans la gestion intégrée des eaux urbaines des petites et moyennes collectivités.

La fiche EPNAC qui en résulte atteste de la performance et de la fiabilité du système.

\* Cette garantie est valable à partir de la date d'installation chez l'utilisateur, si le dimensionnement, toutes les étapes de l'installation du dispositif, son utilisation, son entretien et son exploitation ont bien été exécutés en conformité avec la réglementation applicable, la notice de pose, le livret d'informations et d'entretien et les autres documents spécifiques à la filière installée

Inclus les pièces et la main d'œuvre (dont déplacement), sont exclus les coûts associés et nécessaires à la bonne réalisation des réparations (vidanges, nettoyage, décaissement, etc.)

\*\* Conformité des effluents traités à la réglementation en vigueur en France au moment de la livraison de la filière au propriétaire après une période de démarrage de la station de l'ordre de 1 mois

Cette garantie est valable si :

- Les effluents à traiter sont biodégradables et présentent des concentrations standards pour un effluent domestique ou un dimensionnement spécifique a été proposé par Premier Tech en fonction des caractéristiques du rejet
- Le dimensionnement, toutes les étapes de l'installation du dispositif, son utilisation, son entretien et son exploitation ont bien été exécutés en conformité avec la réglementation applicable, la notice de pose, le livret d'informations et d'entretien et les autres documents spécifiques à la filière installée
- La visite de bon démarrage est validée par Premier Tech et le contrat d'entretien souscrit auprès de Premier Tech (entretien réalisé par Premier Tech ou un de ses partenaires)
- Au besoin, remise à neuf du milieu filtrant entre 10 et 15 ans et/ou des équipements de procédés ou électriques

### Documentations disponibles



Catalogue solutions d'assainissement regroupé



Notice de pose



Livret d'information et d'entretien



Fiche EPNAC



Un doute ?  
Une question ?  
Contactez-nous  
02 99 58 18 29

Service client basé à  
Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine (35)

services.ptwe.fr@premiertech.com